



frères des hommes

Cultivons le Partage de la Terre

frères des hommes info  
trimestriel  
3ième trimestre 2018

Bureau de dépôt Bruxelles X  
numéro d'agrément : P605065

## *Vivre bien est beaucoup plus que vivre mieux*

Il est de plus en plus accepté que les peuples autochtones qui valorisent la relation des hommes et des femmes avec la nature sont des partenaires précieux capables de nous aider à changer de système de valeurs. Le monde occidental favorise le « vivre mieux » basé entre autres sur l'accumulation de biens. Alors que certains peuples autochtones proposent le « vivre bien », vivre en harmonie avec la nature et les autres, où les êtres humains ne sont pas distincts ni opposés à la Nature, mais font partie d'elle.



© Frères des Hommes Belgique



Hugo Rojas : « Nous voulons vivre de la nature et avec la nature, sans la détruire ! »

### *L'action que nous soutenons*

Le partenaire bolivien TUSOCO accompagne 22 organisations paysannes de base qui pratiquent des activités économiques en harmonie avec la Nature, y compris Villa Amboró. Son travail spécifique est de développer le tourisme communautaire qui permet d'améliorer les conditions de vie des paysans sans nuire à l'environnement ni aux cultures locales. En 2018, au moins 120 personnes bénéficieront de ce programme.

### *Les zones protégées dans le monde.*

Les zones protégées dans le monde, soit 20 millions de Km<sup>2</sup> recouvrent, si on enlève l'Antarctique, à peu près 15% de la surface terrestre. Celles-ci sont importantes pour le maintien de la biodiversité, pour la régulation du climat. Ce sont des lieux qui apportent du bien-être à ceux qui y vivent. Ce sont de véritables laboratoires en milieu naturel ..... Mais plus d'un tiers de ces zones protégées subissent actuellement une pression de développement économique de plus en plus grande. Chemin de fer, autoroute à six voies, activité pétrolière, plantations intensives, infrastructures touristiques de plus en plus sophistiquées, voici quelques exemples d'activités humaines présentes dans des zones protégées.



Hugo Rojas indique l'emplacement de la zone protégée : Villa Amboró.

© Frères des Hommes Belgique

© Frères des Hommes Belgique

## *Zones protégées en Bolivie.*

En Bolivie c'est 16% du territoire national qui se trouve protégé. Ces zones abritent une des plus grandes biodiversités au monde. Paradoxe actuel : la Bolivie possède beaucoup de ressources naturelles comme le cuivre, l'or, l'argent, le zinc, le pétrole, le gaz, le lithium...mais sa population est une des plus pauvres de l'Amérique latine. Ce qui crée des conflits et des contradictions. D'une part, on déclare des zones protégées ; d'autre part, on essaie d'exploiter les ressources naturelles pour subvenir aux besoins de ces populations. On se souvient de « la crise du Tipnis », la construction d'une route de 300 km qui devait traverser le parc naturel d'Isiboro Secure et ouvrir en même temps la zone à différentes exploitations. On se souvient aussi de la décision d'Evo Morales d'ouvrir 7 des 22 parcs nationaux à l'exploitation pétrolière. Alors comment concilier développement et protection de l'environnement ?

## *Droits des peuples indigènes*

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) est un organisme spécialisé de l'ONU qui s'est intéressé à l'amélioration des conditions de travail et de vie des peuples indigènes, qui ont hélas ! assez souvent été exploités comme force de travail. En 1989, l'OIT a approuvé la convention N°169 concernant les peuples indigènes et tribaux. Cette convention établit les droits des peuples indigènes tels que :

- L'autodétermination.
- La propriété et la possession des terres qu'ils occupent traditionnellement.
- La consultation et la participation aux décisions de toute situation qui les concerne.
- La décision sur le type de développement qu'ils veulent avoir, selon leurs critères propres.
- Le respect de leur intégrité, leur culture et leurs institutions.

21 pays ont ratifié cette convention, dont la Bolivie, mais pas la Belgique.



© Frères des Hommes Belgique

Entrée de la zone protégée : Villa Amboró.



© Frères des Hommes Belgique

Hugo Rojas : « je crois qu'il est possible de mener une vie de paysan, nourrir sa famille, et respecter la nature. »

## *Des assemblées communautaires*

Selon la convention N°169 avant de décider ce qu'on fait dans une zone, il faudrait consulter les peuples indigènes qui l'habitent. C'est eux qui doivent se prononcer sur l'utilisation à donner à ces terres. Ces consultations doivent se faire sous forme d'assemblées communautaires. Mais rares sont les institutions privées et gouvernementales qui respectent ce principe.

Frères des Hommes asbl / Rue Renkin 2, 1030 Bruxelles / tél : 02/512.97.94

www.freresdeshommes.org / e-mail : fdhbel@skynet.be / banque de la Poste BE36 0000 7793 7981

Pour tout don de 40 euros minimum effectué avant le 31 décembre 2018 vous recevrez au cours du **premier trimestre 2019** une attestation fiscale grâce à laquelle vous récupérerez environ la moitié de votre don.